

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
9	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, François ANDRE, Jacques PIBAROT.
Yves CAYROCHE absent.

Jean-Pierre BOUTONNET a été nommé secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 est approuvé.

1- Autorisation de lancer le recrutement d'un agent d'entretien et agent technique saisonnier :

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Madame Angélique FERNANDEZ informant la municipalité de son souhait de ne pas renouveler son contrat au 7 juin 2023.

Le Conseil Municipal décide de lancer un appel à candidature pour prévoir son remplacement à partir du début juin 2023. Le contrat prévoit 2h30 de ménage par semaine pour le bâtiment communal de la mairie et de la salle polyvalente.

D'autre part, en prévision de la période estivale, le Conseil municipal crée un emploi d'adjoint technique saisonnier du 1^{er} juin au 31 août 2023. Un appel à candidature va être lancé.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2- Autorisation de signature convention micro-crèche de Villefort :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Mr Le Président de la Communauté de Communes Mont-Lozère expliquant les difficultés financières de la micro-crèche de Villefort. Afin d'assurer la préservation de cette structure il est proposé de mettre en place une convention de financement avec les communes du secteur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de participer au financement de la micro-crèche de Villefort à hauteur de 2 400 € par an pour les 3 ans à venir sous réserve que la convention de financement soit validée par toutes les communes concernées.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 3

3- Autorisation de participation CNPF :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Centre National de la Propriété Forestière proposant la poursuite de l'Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation des Pins sur les communes de Ponteils et Brésis, Saint André Capcèze et Malons et Elze. Le CNPF sollicite une aide de la commune à hauteur de 1 660 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la poursuite de l'Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation des Pins sur le territoire communal par le CNPF.

ACCEPTE de participer à hauteur de 1 660 €.

4- Autorisation demande amendes de police (pont de Thomas):

Monsieur le Maire expose au Conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité du Pont de Thomas. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 177,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de mise en sécurité du Pont de Thomas.

CONFIE les travaux à l'entreprise FROMENT.

5- Paiement prestation journaliste dans le cadre de l'ouvrage sur Ponteils :

Madame Agathe BEAUDOIN :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'élaboration d'un ouvrage sur Ponteils, afin de mener à bien ce projet il est proposé de confier la mission à Mme Agathe BEAUDOIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de Madame Agathe BEAUDOIN pour un montant de 7 800 € TTC

VALIDE le plan de financement de l'ouvrage sur Ponteils :

DEPENSES		RECETTES	
Editeur - préachat	7 200.00 €	Région (financement éditeur)	5 000.00 €
Travail iconographique	4 536.50 €	Subvention Département	2 000.00 €
Ethnologue - FannyCASTAING	2 955.00 €	Subvention DRAC (2022)	5 000.00 €
Journaliste - Agathe BEAUDOIN	7 800.00 €	Subvention PNC	5 000.00 €
Droit à l'image et charges diverses	6 508.50 €	Subvention DRAC (2023)	2 000.00 €
		Fonds propres Commune	10 000.00 €
TOTAL DEPENSES	29 000.00 €	TOTAL RECETTES	29 000.00 €

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

6- Mise en place du service d'aide au déplacement :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'enquête auprès des habitants pour la mise en place d'un service d'aide au déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDIE de mettre en place un service d'aide au déplacement pour les résidents de Ponteils ayant des difficultés de déplacement (situation de handicap, absence de permis de conduire ou de véhicule...)

DECIDE que l'utilisateur aura 10 € à sa charge, le reste sera à la charge de la commune.

DIT que le temps d'attente sera à la charge de l'utilisateur.

FIXE un rayon de 15 km depuis la Mairie de Ponteils où le service sera mis en place.

DIT que la liste des ayants droits sera validée par le Conseil Municipal après inscription au secrétariat de la Mairie.

DIT que les motifs suivants ne sont pas éligibles à cette aide au transport : urgences médicales, transports médicalisés, trajet scolaire

DECIDE de proposer la mise en place du service auprès de tous les taxis de la commune.

DIT que la commune signera une convention avec chaque prestataire.

DIT qu'un règlement de fonctionnement sera rédigé.

DIT que ce service est mis en place pour une période d'essai de 6 mois.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

7- Rénovation et extension du hangar communal :

Après analyse des offres reçues pour chacun des lots du marché de travaux de rénovation et d'extension du garage communal, le Conseil Municipal décide de lancer les travaux

Le conseil municipal valide le plan de financement suivant :

- Coût des travaux +maitrise d'œuvre	= 271 038,58 € ht
- DETR (demande de subvention renouvelé en 2023)	= 108 415,43 € ht
- Subvention département (nouvelle demande 2023)	= 67 759,64 € ht
- Fonds propres	= 94 863,51€

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

8- Demande de subvention Fonds Verts : rénovation de la salle :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des financements dans le cadre du dispositif Fonds Verts mis en place par l'Etat pour les travaux de rénovation de bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de demande à l'Atelier BESSIN SEBELIN Architectes de préparer un avant-projet avec un estimatif des travaux pour déposer une demande de financement dans le cadre du dispositif Fonds verts.

DECIDE de lancer un audit énergétique du bâtiment communal abritant la salle et les bureaux de la mairie.

ACCPTE le devis du bureau d'étude INSE de Mende pour un montant de 1 300 € ht

Pour :7

Contre : 0

Abstention : 1

9- Autorisation mise en œuvre travaux (La Lauze, Besses..) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de différents devis reçus pour des travaux à réaliser prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'entreprendre les travaux.

CONFIE ses travaux à l'entreprise SAS FROMENT.

VALIDE les devis suivants :

- Le Bouchet : affaissement rue du Bouchet de la Lauze = 2 955€ ht
- Besses : mur rue de Besses = 9 505 € ht

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

10- Mise en place du RIFSEEP :

Le Maire présente la possibilité de mettre en place un Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal,

DONNE un accord de principe pour la mise en place du RIFSEEP.

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

11- Transport scolaire – année 2020/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant, comme les années précédentes, que les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le paiement d'une participation, égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 355 € pour l'année scolaire 2020/2021), soit 471 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune, est demandé par la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE de verser une participation de 4 239 € pour 9 élèves concernés pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

12- Questions diverses :

- Obligation légales débroussaillage :

Les contrôles ont été effectués sur une partie de la commune, des comptes rendus vont être adressés à chaque propriétaire.

- Espaces Naturels Sensibles :

Une carte va être élaborée.

- SOCOTEC :

Une mission de contrôle des installations électriques des bâtiments communaux va être confiée à la SOCOTEC.

- Monuments aux Morts :

La plaque des Morts pour la France est dans l'Eglise. Réflexion pour la construction d'un monument aux Morts.

La séance est levée à 20h45.